



Accidents en Stations-Service France, 1958 - 2007







SOMMAIRE

I. Typologies des accidents et produits impliqués	p.2
II. Circonstances des évènements	p.3
III. Les carburants liquides	
a. Les cuves et les canalisations	p.4
b. Les aires de distribution de carburants	p.6
IV. Le GPL	p.7
V. Les installations annexes des stations-service	p.8
VI. Conséquences et enseignements tirés	p.9



Les stations-service sont des installations classées présentant la particularité de mettre en jeu des quantités significatives de matières dangereuses alors qu'une partie de leurs équipements est utilisée directement par les clients moyennant des

informations et des consignes de sécurité concises. Le stockage, l'approvisionnement et la distribution de produits inflammables liquides et gazeux, conjugués aux mouvements répétés de véhicules et à la présence de personnes du public sont dès lors autant de sources potentielles de rejets accidentels, d'incendies ou d'explosions, ainsi que d'exposition de personnes plus ou moins vulnérables.

L'échantillon de 270¹ accidents étudié, extrait de la base de données ARIA, est constitué d'événements qui se sont produits en France du 17/05/1958² au 14/07/2007. En outre, 19 accidents étrangers ont aussi été enregistrés en raison de leur gravité particulière ou de l'intérêt des enseignements tirés, ceux-ci datent de juin 1970 à janvier 2005.

Une étude de ces accidents et une liste de cas illustratifs permettent de les caractériser et de les classer selon leurs conséquences sur les installations, les personnes ainsi que sur l'environnement. Probablement en raison de la faible et récente utilisation du GPL en France, les accidents impliquant spécifiquement ce carburant sont moins nombreux (13 cas sur 270 : 5 % des rejets, 5 % des incendies, 3 % des explosions). La problématique GPL étant relativement différente de celle des autres carburants, ces 13 événements sont analysés séparément.

Typologies et produits impliqués dans les 270 accidents :

Typologies (non exclusives les unes des autres)	Produits impliqués (certains événements en impliquent plusieurs)	Carburants liquides	GPL	Bouteilles de gaz	Autres (huiles, déchets...)	Inconnu	Nombre total d'accidents
Rejets de matières dangereuses		199	12	5	21	3	237
Incendies		20	3	5	6	27	60
Explosions		18	1	4	2	6	30
Autres (presque accidents)		2	1	0	0	4	7
Nombre total d'accidents		202	13	5	21	32	270

1 Les résumés des accidents dont le numéro ARIA est en gras dans le corps de texte sont repris à la fin du document. La liste complète des 270 événements utilisés pour cette étude est disponible sur www.aria.developpement-durable.gouv.fr dans la rubrique « Synthèses et enseignements ».

2 La collecte des informations est organisée depuis le 1^{er} avril 1992, date à laquelle la base de données ARIA a été mise en place, néanmoins quelques événements antérieurs ont pu également être enregistrés en fonction des informations disponibles.



Hormis le cas de l'exploitation générale ou de circonstances particulières non précisées, les opérations d'approvisionnement de la station-service en carburant, d'une part, et les travaux de maintenance, modification ou périodes de tests, d'autre part, méritent une attention particulière. Ils représentent respectivement 17 % et 6 % des accidents, alors que les opérations correspondantes représentent des proportions de temps inférieures dans la durée de vie des installations.

Origines et circonstances des accidents :

Origines de l'accident \ Circonstances	Circonstances					Nombre total d'accidents	Proportion par rapport aux accidents dont le lieu est connu
	Maintenance/ rénovation / test	Approvisionnement de la station - service	Distribution de carburant aux clients	Station-service à l'arrêt	Exploitation générale/ circonstances non précisées		
Cuves et équipements connexes	10	10	0	0	47	67	30,5 %
Organes de chargement des cuves	0	15	0	0	0	15	7 %
Canalisations	2	2	0	0	32	36	16,5 %
Pompes de distribution et équipements connexes	0	1	14	0	17	32	15 %
Magasins / locaux annexes	1	4	0	0	27	32	15 %
Equipements de traitement des eaux	2	0	0	0	4	6	3 %
Véhicules de livraison de la station-service	0	5	0	0	0	5	2 %
Véhicules clients	0	0	7	0	11	18	8 %
Stations- service en général	1	0	0	0	5	6	3 %
Inconnu	0	10	1	1	41	53	
TOTAL	16	47	22	1	184	270	
Pourcentage	6 %	17,5 %	8 %	0,5 %	68 %		





a / Les cuves et les canalisations

Les cuves et les canalisations sont les équipements les plus impliqués dans les accidents concernant des stations-service (environ 60 % de l'échantillon analysé). Le plus souvent enterrées, leur inspection et leur entretien sont parfois difficiles et les défaillances fréquemment repérées tardivement. De nombreux cas de fuites sont recensés : ils résultent des effets du vieillissement, de la corrosion (ARIA 558, **6222**, 7912), de montages «inadaptés» (ARIA **7985**), de travaux (ARIA 694, 4111, 4539, **32293**). Une proportion importante des accidents (46 cas recensés) se produit lors des opérations d'approvisionnement des cuves de stockage de la station : défaillance matérielle des équipements de transfert du camion-citerne vers le réservoir (ARIA 1300,

1382, 3685, 9256, 20239, 21236, 24233, **25794**, 27868), raccordement défectueux (ARIA 2932, **3500**, 3537, 6843, 9245, **16225**, 30816) déplacement intempestif du camion-citerne provoquant la rupture du flexible (ARIA 691, 4789, **15228**, 31149), suremplissage suite à une erreur humaine (ARIA 3979, **7764**, 22702) ou au dysfonctionnement, voire l'absence de limiteur de remplissage (ARIA 622, 1809, **4855**, 7409, 30461).

Ces accidents illustrent, si besoin en était, que les opérations qui mettent en œuvre des débits relativement importants nécessitent un strict respect des consignes opératoires. Ces rejets conduisent principalement à des pollutions des eaux et des sols mais aussi à des incendies et explosions (ARIA **20943**).

Des infiltrations de carburant atteignent parfois des équipements extérieurs tels que des égouts, des galeries de métro ou les sous-sols d'immeubles voisins (ARIA 4843, 4844, 4845, **4846**, **26832**).

Typologies et origines des 202 accidents impliquant du carburant liquide :

Origines	Installations fixes						Véhicules clients et camions de livraison	Autres / inconnus	Nombre total d'accidents
	Cuves	Canalisations	Pompes de distribution	Organes de chargement des cuves	Traitement des effluents	Magasins			
Rejets de matières dangereuse	62	33	27	14	4	7	8	44	199
Incendies	1	1	5	2	0	4	4	3	20
Explosions	6	3	1	1	0	5	0	2	18
Autres (presque accidents)	0	0	2	0	0	0	0	0	2
Nombre total d'accidents	62	33	29	14	4	7	9	44	202

Les cuves, canalisations et aires de distribution sont les plus fréquemment concernées. Parmi les 147 rejets d'essence et de gazole sur des installations fixes, 13 ont été enflammés (incendies et / ou explosions).



La propriété des carburants à se vaporiser constitue une source d'accidents supplémentaire par formation d'atmosphères toxiques, inflammables ou explosives. Ainsi, à Givors en 1991, l'inflammation du ciel gazeux d'une cuve enterrée de supercarburant s'échappant au niveau du joint de trou d'homme provoque une explosion (ARIA 2990).

A Marsannay-la-Côte en 2005, l'explosion de vapeurs d'hydrocarbures accumulées dans un espace creux entre les cuves et la dalle de béton créé suite à différentes modifications d'une station-service, enflammées par une source d'origine électrique, soulève la dalle de béton qui retombe et se brise en de nombreux fragments (ARIA 31234). Les carburants saturant les sols s'infiltrant, suintent et rejoignent un autre milieu pour y créer une atmosphère explosive susceptible de s'enflammer (ARIA 4846, 23952, 29652). A Paris, en 1958, une explosion détruit un garage disposant de pompes de distribution de carburant et fait 17 morts après que le propriétaire de l'établissement a actionné un commutateur électrique enflammant les vapeurs d'essence émises à la suite d'une fuite causée par le sectionnement d'une canalisation inutilisée mais laissée en place après des travaux d'agrandissement non déclarés (ARIA 31803).

Dans ce contexte, les travaux et les opérations de maintenance périodiques doivent être menés avec méthode et rigueur. En effet, ils sont parfois à l'origine de l'inflammation de ces atmosphères explosives : 3 des 8 accidents mortels recensés dans des stations-service en France se sont produits lors de travaux (ARIA 179, 11931, 27182).

A Annecy, un ouvrier décède suite à une explosion au niveau du trou d'homme d'une cuve d'essence, alors qu'il soudait sur des réservoirs désaffectés, sans permis de feu, ni plan de sécurité : les capacités n'avaient été ni inertées ni remplies de mousse comme spécifié dans la procédure (ARIA 11931). A Montluçon, un mauvais lignage des événements des compartiments d'une cuve de carburant (les 4 événements étant reliés entre eux) a permis aux vapeurs d'essence de migrer d'un compartiment en cours de remplissage vers un autre en cours de maintenance avant d'exploser tuant un intervenant (ARIA 27182). Au cours de la réparation d'une canalisation raccordée à une citerne d'essence enterrée, une étincelle d'un outil électrique allume des vapeurs de carburant provenant de la fuite : l'explosion blesse gravement les deux ouvriers (ARIA 11703). A Grenoble, lors du nettoyage d'une cuve d'essence vide, des émanations intoxiquent un employé sans doute à la suite d'un défaut de son masque respiratoire, un 2ème employé lui portant secours est également intoxiqué (ARIA 1997).

A l'étranger

Aux Etats-Unis, en 2000, la présence d'une cigarette ou l'utilisation de téléphone portable à proximité immédiate des installations pourraient être la cause d'un flash brûlant gravement un automobiliste en remplissant le réservoir de sa voiture (ARIA 18686).



ARIA 33414



b / Les aires de distribution de carburants

20 % des 270 accidents de l'échantillon retenu se produisent au niveau des aires de distribution de carburants. Ces zones sont généralement libres d'accès et leurs équipements directement utilisés par le public qui n'est pas toujours conscient des risques potentiels qu'elles présentent.

Mauvaise utilisation du distributeur, pistolets mal rattachés ou arrachés (ARIA 1647, 8223, 12776, 14914, **16757**, 21534, 31769), perte de contrôle du véhicule qui percute les équipements de la station-service (ARIA 927, **5492**, **6963**, **19293**, **24329**, 32621), fuite ou explosion de produits dangereux transportés par les clients (ARIA **1155**, 7388, **16826**, 21825), incendies de véhicules ou de jerricanes (ARIA 2754, 15663, 17990, 18989, 19073, 21603, **23752**, 32627, 32844), ou encore actes de malveillance (ARIA 3302, 10101, 23756, **33414**) sont autant de causes d'accidents aux conséquences humaines parfois graves.

Ainsi, à Portes-Lès-Valence (ARIA **6963**) et Les-Chères (ARIA **24329**), 2 personnes décèdent, leurs véhicules ayant percuté les pompes de la station-service et s'étant embrasés. A Blanzay, l'incendie d'une voiture se propage à 3 pom-

pes de distribution de carburant et à la façade du garage (ARIA 32844). En roulant sur le flexible de la pompe, un poids lourd provoque une surpression dans un dégazeur à l'origine d'une fuite de 200 l de gazole sur la piste (ARIA 18939).

D'autre part, en regard de leur fort taux d'utilisation et de manipulation par le public, les distributeurs nécessitent un soin particulier dans leur conception et une vigilance particulière pour leur maintenance.

Plusieurs défaillances ou dysfonctionnements d'accessoires sont à l'origine de rejets accidentels : dessertissage du pistolet (ARIA 4189, 11534, 11692, **20822**), rupture du flexible de distribution (ARIA 10810), fuite au niveau de l'alimentation des distributeurs (ARIA 7986), défaillance d'un joint (ARIA 12287) ou rupture d'une soudure (ARIA **20580**), porosité de pièces de la pompe (ARIA 4853), défaillances du contacteur d'arrêt (ARIA 12266), du système d'arrêt d'urgence après un choc (ARIA **19293**), du système d'aspiration (ARIA 11548), du manchon (ARIA 12572) de la pompe ou encore corrosion de canalisation (ARIA 6153). Ces fuites sont parfois l'élément initiateur d'accidents plus graves du fait de l'inflammabilité et de la volatilité des carburants (ARIA 4189).

A l'étranger

Au Pérou, en 2002, un car percute les pompes à essence d'une station-service provoquant une explosion et un incendie. Le bilan est lourd : 35 victimes et 20 blessés (ARIA 22033).





A l'étranger

En Turquie, à Ankara, en 2003, une fuite sur un raccord défectueux lors de la livraison de GPL est à l'origine de 3 explosions successives, dont le BLEVE de la citerne du camion, puis d'un violent incendie. 3 personnes décèdent et 189 autres sont blessées (ARIA 24999).

Aux Pays-Bas, en 1978, une fuite de faible débit sur les lignes de transfert reliant une cuve de stockage à un camion-citerne de GPL en cours de livraison s'enflamme sur un point chaud du moteur du camion, provoquant le BLEVE de la citerne du camion (ARIA 10026).

Les accidents liés à l'utilisation du GPL se caractérisent par une cinétique plus rapide et une forte intensité des effets : toute fuite de GPL, tant sur un véhicule qu'une installation de la station-service, conduit à une forte aggravation du risque d'explosion et d'incendie (ARIA 15710, **23804**, 24700, 30608, 32112, 32995).

La distribution de GPL nécessite une technologie plus sophistiquée pour le transfert du produit sous pression qui est parfois à l'origine d'accidents (ARIA 19010, **23804**, **27779**). A Laguenne, suite à un défaut de branchement, le pistolet de distribution de GPL se coince dans le réservoir d'une voiture, engendrant un risque d'explosion potentiel (ARIA 24295). Un camping-car explose lors du remplissage du réservoir de GPL par inflammation d'une fuite sur une durite entre le bouchon et le réservoir (ARIA 19010). A Valleiry, un défaut d'étanchéité entre la vanne manuelle et l'électrovanne d'une pompe de GPL est à l'origine d'un flash brûlant gravement le propriétaire du véhicule en cours d'approvisionnement (ARIA **27779**).

Typologies et origines des 13 accidents impliquant du GPL :

Origines	Installations fixes			Véhicules alimentés au GPL	Nombre total d'accidents
	Cuves	Pompes de distribution	Canaalisations		
Rejets de matières dangereuses	1	2*	6	4*	12*
Incendies	0	1*	0	3*	3*
Explosions	0	0	0	1	1
Autres (presque accidents)	0	1	0	0	1
Nombre total d'accidents	1	3	6	4	13*

Parmi les 9 rejets de GPL sur des installations fixes, un seul a été enflammé. Indépendamment des installations fixes, 3 accidents concernent des inflammations de GPL au niveau de véhicules.

* L'accident ARIA **27779** concerne une fuite enflammée sur un réservoir auxiliaire de GPL d'un camping-car puis sur un distributeur de GPL sans lien établi entre les deux événements.



Enfin, bien qu'ils ne soient pas directement en relation avec les activités de stockage et de distribution de carburants, les locaux annexes des stations-service

accueillant pour certains du public (boutique, atelier de réparation, station de lavage, local de stockage, ...) sont eux aussi exposés à des incendies, explosions et autres sinistres.

Tout d'abord, la proximité des carburants constitue une source potentielle de vapeurs inflammables qui se propagent via les gaines techniques (ARIA 14616), les canalisations abandonnées, ou par tout autre conduit (ARIA 29652). Ainsi 4 explosions se sont produites dans des cabines de caisse suite à l'ignition de vapeurs de carburant par des appareils électriques (ARIA 4203, **4981**, 12091, 33470). A Aubigny-Sur-Nère, deux personnes du public décèdent lors d'une explosion dans une station de lavage de véhicules suite à la propagation de vapeurs via des canalisations abandonnées de la station-service voisine (ARIA **28734**).

D'autres accidents ont directement pour origine les activités annexes des stations-service (vente, réparation automobile, ...).

Des incendies (24 cas recensés) affectent des stockages de

matières combustibles telles que des pneus (ARIA, 25588, 27945), de l'huile, des déchets (ARIA 27945), ... A noter également un cas d'explosion initié par un employé dans une cabine de peinture (ARIA **16274**) et un incendie dans un garage à la suite d'un flash à proximité d'huile de vidange chaude (ARIA 13090). Ces sinistres peuvent impacter d'autres équipements de la station-service, comme par exemple, la mise hors service des détecteurs de fuite des cuves double enveloppes (ARIA **19208**). La présence pour la vente de bouteilles de gaz est un facteur d'aggravation potentiel des effets en cas d'explosion (ARIA 17447, 19342, 21909, 22045, **33414**). Des cas de rejets de produits dangereux ou polluants sont également recensés : huile de vidange (ARIA 4407, 5597, 24810, **26832**, 30360), additif pour huile de lubrification (ARIA **24462**), fréon provenant d'une chambre froide (ARIA 28462), effluents de station de lavage (ARIA 25144),... Des défaillances ou la mauvaise utilisation des décanteurs-séparateurs d'hydrocarbures provoquent des pollutions d'eaux superficielles ou la contamination de réseaux d'assainissement collectif (ARIA 2133, **3718**, 9180, 10101, **11814**, 19630). Les magasins et lieux de stockage sont parfois la cible d'actes de malveillance (ARIA 12160, **19208**) aux conséquences potentiellement importantes (ARIA **33414**).

A l'étranger

En Italie, en 1997, dans une station de lavage d'une station-service, le dysfonctionnement d'une valve provoque un écoulement des eaux chargées en détergents dans les canalisations d'eau potable, rendant l'eau du robinet impropre à la consommation pendant plusieurs jours (ARIA 11993).



ARIA 31234

Conséquences des évènements

	Nombre d'accidents	
	Conséquences humaines	Mortels
	Général des blessés graves	16
Conséquences environnementales		157
Dommages matériels	Internes	74
	Externes	19

8 accidents ont fait 27 victimes (ARIA 179, 5492, 6963, 11931, 24329, 27182, 28734, 31803). Les conséquences environnementales consistent le plus souvent en des pollutions des sols, des eaux souterraines (30 cas recensés) ou superficielles (71 cas recensés).

Les sinistres enregistrés ont pu entraîner des perturbations et conséquences sociales ou environnementales : dommages aux habitations, aux installations, chômage technique, évacuations, écoulement de carburants dans les réseaux et les ouvrages d'épurations, etc.

Le récent accident de Sotteville-Lès-Rouen (ARIA 33414) a rappelé, si besoin en était, les risques inhérents aux stations-service situées en zone urbaine. Si elles semblent être des installations banales, les stations-service sont, sous l'éclairage du retour d'expérience, le lieu d'accidents à l'origine de pertes humaines (8 accidents ont provoqué le décès de 27 personnes), de blessures graves (16 accidents ont entraîné 50 blessés graves), de pollutions et impacts sur les constructions voisines. Bien que leurs équipements ne soient pas à l'abri d'agressions extérieures, de négligences de la part des clients ou d'actes de malveillance, la mise en œuvre des mesures organisationnelles et techniques suivantes auraient permis de réduire la fréquence ou la gravité de nombre d'évènements évoqués précédemment :

- La mise en place de systèmes de détection de fuites tant matériels (limiteur de niveau, cuves à double enveloppe avec détection de fuite, ...) qu'organisationnels (suivi des consommations et des quantités livrées, surveillance des opérations d'approvisionnement des cuves, entretien ...).
- La mise en place de moyens de confinement adaptés en cas de rejets (rétention, aires étanches, vannes d'isolement du réseau d'eaux pluviales, détection d'hydrocarbures, ...).
- L'encadrement des opérations d'approvisionnement des cuves par des procédures et une sensibilisation des opérateurs
- Le contrôle et la maintenance régulière et rigoureuse des installations et de leurs organes de sécurité.
- La mise en œuvre de procédures de travaux réduisant les risques pour les personnes (permis de feu, mesures d'explosimétrie, moyens d'extinction ...).
- L'installation de matériel adapté, aux zones ATEX notamment.
- L'information et la sensibilisation du personnel et des clients sur les risques existants.
- La sécurisation des lieux (surveillance directe ou par caméra des points sensibles, dispositifs pour limiter les actes de malveillance...).
- Une implantation en zone urbaine prenant en considération les risques d'accidents et en particulier l'intensité des effets possibles sur les personnes susceptibles d'être exposées dans le voisinage (respect de distances réglementaires minimales entre installations et clôture notamment).
- La réalisation d'investigations en matière de sols pollués pour limiter le risque de pollution des eaux souterraines et identifier les cas susceptibles de générer des accumulations de gaz en espace confiné (réseau).

SELECTION D'ACCIDENTS CITES DANS LE TEXTE



ACCIDENTS



ARIA 179 - 08/08/1989 - 53 - LAVAL

50.5Z - Commerce de détail de carburants

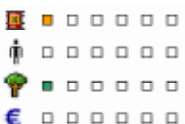
Une explosion se produit sur une citerne d'essence enterrée au moment où des ouvriers procédaient à son dégazage et à son nettoyage ; 2 morts et 1 brûlé sont à déplorer. La citerne est détruite.



ARIA 1155 - 24/04/1989 - 51 - REIMS

50.5Z - Commerce de détail de carburants

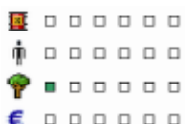
Une explosion se produit sur un fût de di-isocyanate (produit servant à la fabrication de plastiques durs) dans une camionnette arrêtée à une station service.



ARIA 3500 - 30/03/1992 - 31 - TOULOUSE

50.5Z - Commerce de détail de carburants

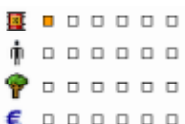
Une vanne se rompt à la suite d'une fausse manoeuvre lors du remplissage d'une cuve de super ; 3 500 l d'hydrocarbures se déversent sur le sol, puis dans le réseau des eaux pluviales. L'HERS est polluée. Un périmètre de sécurité est mis en place et la circulation est déviée.



ARIA 3718 - 24/06/1992 - 71 - SAINT-AMBREUIL

50.5Z - Commerce de détail de carburants

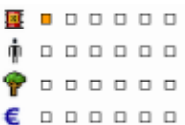
Dans une station-service, une fissure se produit sur un bac de décantation. Les hydrocarbures se déversent dans un ruisseau. De nombreux poissons sont récupérés le long des berges.



ARIA 4846 - 06/01/1990 - 75 - PARIS

50.5Z - Commerce de détail de carburants

Un incendie se déclare dans le tunnel du métro (ligne n°3) à la suite du suintement d'un mélange essence/gazole/eau par un chemin de câble. L'allumage est probablement lié à des travaux de découpage et de soudage de rail effectués de l'autre côté du tunnel. La station-service à l'origine de cette pollution n'est pas conforme à la réglementation : absence de dispositif de contrôle de fuite sur les réservoirs enterrés, de limiteur de remplissage et de certificat d'étanchéité pour la canalisation de distribution de GO. Ce feu endommage des câbles intéressant la sûreté de la ligne et un arrêt de la circulation pendant 6 h.



ARIA 4855 - 13/05/1991 - 75 - PARIS

52.2P - Commerces de détail alimentaires spécialisés divers

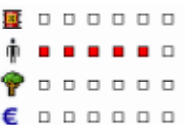
Dans une station-service, du supercarburant s'échappe par les tubes d'évent d'un réservoir enterré en fin de dépotage. L'accident se produit au cours d'un test destiné à vérifier l'efficacité des limiteurs de remplissage installés sur les cuves. Quatre débordements se sont déjà produits à la suite de blocages des limiteurs par des corps étrangers (bouchon de vidange, ampoule, joint usagé, etc.). Les dépotages sont suspendus jusqu'au 11/7/91, date à laquelle les limiteurs et les conduites d'évent sont remplacés.



ARIA 4981 - 29/11/1993 - 85 - LA GUERINIÈRE

52.1D - Supermarchés

Une explosion et un incendie se produisent dans la station-service d'un supermarché lors du dépotage d'un camion de supercarburant. La caissière de la station initie l'explosion en manoeuvrant un interrupteur électrique dans sa cabine. Le nuage inflammable provient d'un orifice de jaugeage par pige laissé ouvert. Les gaz accumulés ont pénétré par un fourreau d'arrivée de câbles électriques non bouché communiquant directement dans la cabine. L'incendie fait 2 blessés : la caissière brûlée aux mains et au visage, ainsi qu'un client à proximité de la cabine. L'installation, récente (1987 / 1990), n'est pas conforme à la réglementation : absence de tampon hermétique de la jauge, localisation du dépôt de gaz...



ARIA 5492 - 29/03/1984 - 42 - SAINT-ETIENNE

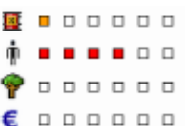
60.2M - Transports routiers de marchandises interurbains

Le système de freinage d'un poids-lourd cède alors que ce dernier, circulant sur la RN 82, entre dans la ville de Saint-Etienne. Le camion à la dérive, percute plusieurs véhicules, fauche un piéton et écrase littéralement une voiture que conduisait une jeune femme. Il termine sa course folle en s'encastrant dans une station service dont le chauffeur parvient à éviter les pompes à essence. La conductrice de la voiture est tuée sur le coup et le passant décèdera des suites de ses blessures.

ARIA 6222 - 04/10/1982 - 69 - TAPONAS

50.5Z - Commerce de détail de carburants

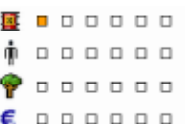
Une fuite, due à une corrosion électrolytique, se produit sur une canalisation de distribution d'hydrocarbures d'une station-service ; 24 651 litres de supercarburant s'écoulent dans le fossé. La station n'est pas équipée d'un bac de rétention retenant les hydrocarbures contenus dans les eaux de ruissellement. Une pollution de la nappe phréatique est constatée. Deux piézomètres sont mis en place pour surveiller la teneur en hydrocarbures des eaux souterraines.



ARIA 6963 - 09/05/1995 - 26 - PORTES-LES-VALENCE

50.5Z - Commerce de détail de carburants

Un incendie se produit dans une station service sur l'autoroute A7 après qu'un véhicule ait percuté et arraché 2 pompes à essence. Agé et probablement victime d'un malaise, le conducteur meurt carbonisé dans sa voiture qui prend feu immédiatement. Le pompiste arrête les pompes de la station par action sur un coup de poing et tous les véhicules situés sous le même auvent sont évacués. Les pompes sont équipées de clapets anti-arrachement et aucune explosion ne se produit. Une entreprise extérieure spécialisée récupère les produits d'extinction (poudre et mousse) et nettoie le réseau de collecte des eaux usées (séparateurs d'hydrocarbures et conduites).



ARIA 7764 - 18/09/1995 - 51 - REIMS

50.5Z - Commerce de détail de carburants

Dans une station-service, en l'absence du gérant et à la suite d'une erreur de programmation, un chauffeur-livreur introduit 7 000 litres de gazole dans un réservoir ne pouvant contenir que 3 000 litres d'hydrocarbures. Le limiteur de remplissage est défaillant et le livreur ne se rend compte de sa méprise que lorsque la fosse contenant la cuve déborde. Plus de 3 000 litres de gazole sont refoulés hors du réservoir, quelques dizaines de l se répandent hors de la fosse.

ACCIDENTS



ARIA 7985 - 04/01/1996 - 49 - ANGERS

52.1F - Hypermarchés

Pour éviter des ruptures de stock dans une station-service, une cuve de 100 m³ est adjointe aux 2 cuves déjà existantes. Lors d'une visite de maintenance, une société privée note qu'un tuyau de la cuve qui débouche sur un trou d'homme n'a pas été bouché.

Durant un mois, des dizaines de litres de carburant se sont écoulés dans le sable entourant la cuve. Des travaux de dépollution sont entrepris et dureront jusqu'au mois de juin.



ARIA 11814 - 17/09/1997 - 09 - PAMIER

50.5Z - Commerce de détail de carburants

A la suite de travaux de nettoyage des caniveaux et des séparateurs d'hydrocarbures d'une station-service, le canal de Pamiers est pollué par des hydrocarbures. Les autorités demandent à l'exploitant de revoir les procédures de nettoyage et leur périodicité et de fournir un plan exact du réseau d'effluents (pluvial, eaux usées, aire de lavage, aire de distribution).



ARIA 11931 - 18/11/1997 - 74 - ANNECY

50.5Z - Commerce de détail de carburants

Lors de travaux de soudure, une explosion se produit au niveau du trou d'homme d'une cuve d'essence dans une station-service. L'opération de soudage était en cours sur des cuves qui venaient d'être désaffectées et remplacées par des cuves neuves à double enveloppe. Elle consistait en un soudage des tapes sur les corps des cuves. Les deux employés qui assuraient les travaux faisaient partie d'une société de maintenance extérieure : l'un d'eux est tué et l'autre est blessé. Selon les témoignages et divers éléments du dossier, aucun permis de feu n'avait été accordé, aucun plan de sécurité n'avait été fait. Les capacités devaient être inertées et remplies de mousse mais les travaux se sont apparemment déroulés avant cette opération. Le tribunal correctionnel d'Annecy condamne en 2^{ème} instance le responsable de la société sous-traitante, le responsable des travaux de cette société et le responsable maintenance de la société exploitant la station-service à des peines de prison avec sursis respectives de 18 mois, 6 mois et 8 mois.



ARIA 15228 - 16/02/1999 - 58 - CLAMECY

52.1D - Supermarchés

Une fuite d'essence se produit lors du remplissage d'une cuve de la station-service d'un supermarché. Pour réduire la durée du ravitaillement, le livreur déplace son véhicule pour le raccorder à une autre cuve située à 10 m, mais en appréciant mal la distance (nuit, mauvaises conditions météorologiques) provoque une forte traction sur le flexible et la rupture franche de la vanne de la citerne.

Il commande la fermeture du clapet de fond, mais 1 000 l d'hydrocarbure se sont répandus dans les points bas, regards et canalisations du parking du magasin. Les pompiers mettent en place un périmètre de sécurité et épandent des produits absorbants. Le lendemain une société spécialisée nettoie le site. Aucune pollution n'est constatée. L'opération effectuée après la fermeture du magasin a évité l'aggravation de l'accident. L'administration constate la non-conformité des aménagements de l'installation avec la réglementation (aires de dépotage, prévention des écoulements). Une consigne de sécurité devra être établie.



ARIA 16225 - 25/06/1999 - 78 - BUC

52.1D - Supermarchés

Une fuite se produit dans une station-service alors que le chauffeur d'une citerne procède à un transvasement d'essence (super sans plomb). Le chauffeur a mal serré le flexible sur la vanne de dépotage et celui-ci se déconnecte dès l'ouverture de la vanne.

300 l se répandent sur le sol de la zone de dépotage, sur la voie publique et son caniveau. Un périmètre de sécurité est mis en place. Des mesures d'explosimétrie sont réalisées dans le réseau pluvial jusqu'au bassin tampon distant de 2 km. Du sable est jeté sur les flaques. Vers 10 h, le périmètre de sécurité est levé après constatation de la diminution du risque d'explosion.



ARIA 16274 - 20/11/1985 - 60 - COMPIEGNE

50.2Z - Entretien et réparation de véhicules automobiles

Dans un garage ayant une station-service, un ouvrier allumant une cigarette en nettoyant la cabine de peinture provoque une explosion suivie d'un incendie. L'ouvrier est légèrement brûlé.



ARIA 16757 - 13/11/1999 - 69 - MEYZIEU

50.5Z - Commerce de détail de carburants

Dans une station-service, un client engageant le pistolet de la pompe dans le réservoir de son véhicule et très mécontent de devoir effectuer le prépaiement obligatoire après 20 h, remonte dans sa voiture et démarre. L'oubli du pistolet dans le réservoir de la voiture provoque l'arrachement de la pompe.

ARIA 16826 - 02/12/1999 - 83 - VIDAUBAN

60.2M - Transports routiers de marchandises interurbains

Le chauffeur d'un camion transportant 13 000 l d'acide sulfurique s'arrête dans une station-service et constate une fuite au niveau d'un joint ; 1 000 l d'acide se répandent sur le sol avant l'intervention des pompiers pour dépoter la citerne.

ARIA 19208 - 21/09/2000 - 94 - ALFORTVILLE

50.5Z - Commerce de détail de carburants

Un incendie se déclare dans la boutique d'une station-service qui est partiellement détruite. Les équipements tels que les stockages, les canalisations, les volucompteurs ne sont pas touchés. En revanche, l'armoire électrique située dans la boutique ainsi que les détecteurs de fuite des double-enveloppes sont détruits. Des travaux de remise en état sont réalisés. Selon les premiers éléments de l'enquête, l'incendie n'est pas d'origine électrique mais serait vraisemblablement dû à un acte de malveillance. Une régularisation de la situation administrative de l'installation est par ailleurs effectuée.



ARIA 19293 - 23/11/2000 - 67 - ECKARTSWILLER

50.5Z - Commerce de détail de carburants

A la suite d'une fausse manoeuvre (frein à main mal serré), une voiture endommage une pompe à essence. Le choc est peu violent et le clapet de sécurité, situé à l'embase de la pompe n'est pas sollicité. La fuite apparaît au niveau du joint torique du coude assurant la liaison entre les tuyauteries enterrées et la pompe d'un débit nominal de 8 à 10 m³/h ; 4 300 l environ de super 95 se déversent sur le sol. Un employé de la station actionne l'arrêt d'urgence, sans résultat et ouvre le carénage de l'appareil pour manipuler le clapet de pied. Voyant que la pompe fonctionne encore (autre fuite ?), il intervient finalement au niveau du tableau électrique pour la mise hors service générale. Le défaut d'un relais aurait perturbé le fonctionnement de l'arrêt d'urgence. Les secours recouvrent de mousse les gaines ou conduites touchées. Une société spécialisée récupère l'essence et autres boues dans la cuvette de rétention et la zone de distribution (8 t de matière). Le préfet prend un arrêté d'urgence.

ACCIDENTS



ARIA 20580 - 21/05/2001 - 69 - COMMUNAY

50.5Z - Commerce de détail de carburants

Dans une station service d'autoroute, une fuite est décelée par les exploitants après comparaison des volumes stockés et distribués. Elle est estimée à 6500 l de gazole. Cependant, aucune trace visible de cette fuite n'est décelée sur le sol et au niveau des exutoires de la station. La rupture d'une soudure d'un coude de raccordement du collecteur d'alimentation au pied du volucompteur serait à l'origine de cette fuite. L'exploitation de la station est arrêtée en intégralité y compris les pompes de transfert des carburants des cuves de stockage vers les installations de distribution. Les collecteurs sont eux aussi condamnés. Un arrêté préfectoral d'urgence, pris sur proposition de l'inspection des I.C., demande à l'exploitant : de délimiter la zone polluée, d'estimer, à l'aide de piézomètres, le degré de contamination des sols et des eaux souterraines et de déterminer les causes exactes de l'accident, sous 7 j. L'absence de danger sera démontrée avant toute remise en service des installations. Les terrains sont perméables à cet endroit et les risques de pollution sont élevés.



ARIA 20822 - 12/06/2001 - 94 - CRETEIL

52.1F - Hypermarchés

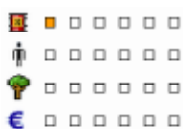
Dans une station service, en milieu d'après-midi, alors qu'un client se sert en essence, le pistolet du distributeur d'essence se désolidarise du flexible d'arrivée. L'essence coule sur le sol, le client n'ayant pas le réflexe de remettre le pistolet dans la pompe afin de stopper l'arrivée de carburant. Un préposé intervient et remet le pistolet dans la pompe. 60 l d'essence se sont écoulés sur le sol et dans les canalisations reliées au bac à hydrocarbures. A l'arrivée des responsables de la station, cette dernière est mise en sécurité. Du produit absorbant est répandu sur le sol et une société privée est chargée de la récupération du produit. A la suite de cet incident, il est décidé de rappeler aux usagers le mode d'arrêt des pompes (par raccrochage du pistolet) et de vérifier tous les matins visuellement l'état des flexibles. La vérification de l'ensemble des flexibles par la société de maintenance est effectuée. Un curage des canalisations et du séparateur d'hydrocarbures est aussi réalisé.



ARIA 20943 - 02/08/2001 - 67 - BENFELD

52.1D - Supermarchés

Un début d'incendie se déclare au niveau du tuyau de dépotage d'un camion citerne dans une station service, lors du remplissage initial des réservoirs. L'exploitant tente de maîtriser la fuite qui part vers l'égout puis appelle les pompiers qui éteignent l'incendie dans la fosse de dépotage. Le conducteur du camion est légèrement blessé aux mains et aux bras et hospitalisé. Les clients et le personnel du supermarché sont évacués. Un périmètre de sécurité est mis en place. Les dégâts matériels sont importants : citerne endommagée, bornes de dépotage détruites. Selon les services locaux, aucune pollution n'a été constatée. L'inspection propose au préfet diverses mesures : mesures d'urgence subordonnant la remise en service à une nouvelle déclaration, demande d'un rapport d'accident et d'une analyse de l'installation par un tiers-expert. Les causes exactes ne sont pas établies mais l'accident serait dû au refolement de supercarburant depuis la citerne vers la fosse de dépotage puis à l'inflammation des vapeurs de carburant.



ARIA 23752 - 28/10/2002 - 94 - CRETEIL

50.5Z - Commerce de détail de carburants

Un véhicule s'enflamme devant la boutique de la station-service à proximité de bouteilles de butane et des distributeurs de carburants, alors que le conducteur venait juste de se servir en essence. Il quittait la piste de distribution lorsque la voiture s'est enflammée. Les occupants du véhicule, 2 personnes âgées, sortent du véhicule et très rapidement, le gérant éteint l'incendie avec un extincteur. Le véhicule est déplacé et les pompiers terminent l'extinction. Les installations de la station-service peuvent continuer à fonctionner normalement dans la journée. Apparemment, le véhicule, prêté aux 2 personnes par un garage, présentait une fuite d'essence à son arrivée dans la station-service.



ARIA 23804 - 03/01/2003 - 22 - PLURIEN

50.5Z - Commerce de détail de carburants

Une fuite de gaz liquéfié se produit dans une station-service le vendredi vers 17h30 ; le contenu d'une citerne routière soit environ 9 000 l s'est déversé sur et dans le sol à la suite de la rupture d'une canalisation. Les mesures d'explosimétrie effectuées donnent par endroit 100% de la L.I.E. Un logement contigu à l'établissement est évacué (2 locataires) et un périmètre de sécurité est mis en place autour de ce logement et de la station. Le lendemain matin, le propriétaire rouvre la station malgré les demandes de secours. Un arrêté de fermeture est établi par la mairie et notifié par la gendarmerie. Le lendemain midi, une ronde de surveillance fait état de valeurs comprises entre 1 et 2 % de la LIE au niveau du regard extérieur, mais toujours de 100 % au niveau des regards au droit du remplissage. Le soir, les mesures ne détectent rien de particulier. Un diagnostic de terrain est prévu avant redémarrage par l'exploitant de manière à vérifier l'absence de retenue de produit dans le sol.



ARIA 23952 - 22/01/2003 - 93 - LA COURNEUVE

50.5Z - Commerce de détail de carburants

Alors que des ouvriers consolident un égout par injection de béton pour le compte du service de l'équipement, une explosion et un incendie se produisent lors du percement de la paroi latérale. Deux ouvriers sont grièvement brûlés et des volutes de fumée noire s'échappent des bouches d'égout sur un tronçon de 1,5 km de la canalisation. Un périmètre de sécurité de 200 m est établi et la circulation est coupée dans les 2 sens sur la route nationale RN2. Une partie des bureaux et restaurants situés dans la zone de l'accident est évacuée. L'intervention mobilise plus de 80 pompiers et 20 engins spécialisés durant 7 h ; l'égout accidenté sera inondé de mousse. Les causes et circonstances de l'accident restant inconnues, des relevés explosimétriques sont effectués la nuit durant et un dispositif de lutte est maintenu en cas d'éventuelle réinflammation. Une poche de pollution concentrée en liquides inflammables serait à l'origine de l'accident à la suite d'un déversement d'hydrocarbures dans l'égout lors du percement de sa paroi ; une station-service désaffectée depuis longtemps était exploitée à proximité. Une enquête judiciaire est effectuée avec l'appui du laboratoire central de la préfecture de police. Le collecteur traversant la nappe phréatique, l'eau est pompée le lendemain pour localiser la fuite et tenter de la colmater. Quatre jours après, le collecteur est à nouveau rempli de mousse à la suite de relevés d'explosimétrie révélant une nouvelle fois une concentration dangereuse de vapeurs d'hydrocarbures. Le 5 février, une entreprise spécialisée intervient avec des scaphandriers pour détecter et colmater les fuites d'hydrocarbures. L'hypothèse retenue serait la permanence d'une fuite quand la station-service était exploitée, fuite qui aurait stagné en rencontrant les premières couches imperméables. Le 20 mars, une série de forage est effectuée sur le terrain de l'ancienne station-service pour rechercher des traces d'hydrocarbures. Les 5 puits de prélèvement révèlent la présence d'essence et de gazole dans les premières couches de la nappe phréatique. Une quantité très importante d'eau, déversée par les secours et surtout eau d'infiltration, est polluée par les hydrocarbures présents cependant en faible concentration. L'eau polluée est pompée et déversée dans un collecteur voisin.



ARIA 24329 - 24/03/2003 - 69 - LES CHERES

50.5Z - Commerce de détail de carburants

Un véhicule percute les pompes de distribution de carburant d'une station-service sur l'autoroute A6, dans le sens nord-sud. Le véhicule prend feu. Les réserves en carburant et les pompes ne sont pas atteintes. Une personne, incarcérée dans la voiture, est décédée. L'accident a fait 2 blessés : une personne brûlée à 30 % et une autre qui a rapidement perdu connaissance. La distribution de carburant est suspendue.

ACCIDENTS

ARIA 24462 - 18/04/2003 - 51 - REIMS

50.5Z - Commerce de détail de carburants

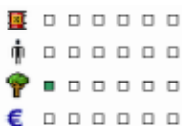
Une fuite se produit sur un fût de produit additif pour huile de lubrification, dans une station-service. Ce produit est dangereux pour les voies respiratoires, ce qui conduit à l'intervention d'une douzaine de pompiers aidés par une CMIC.



ARIA 25794 - 23/10/2003 - 80 - AMIENS

52.1D - Supermarchés

Vers 9h30, lors du dépotage de 5000 l gasoil dans une station service attenante à un supermarché et à proximité d'habitations, une fuite se déclare au niveau du viseur en verre d'une des bouches du camion-citerne. Constatant que du produit s'écoule au sol, le chauffeur actionne la vanne de fond ce qui stoppe la fuite. 50 l de gasoil se répandent sur l'aire de dépotage bétonnée, une partie du produit rejoint le regard d'eaux pluviales puis le débourbeur - déshuileur. Les secours épandent de l'absorbant sur le produit et une société extérieure viendra dans l'après midi pour pomper le contenu du débourbeur et éliminer les déchets. Aucun impact sur l'environnement n'est mentionné.



ARIA 26832 - 04/07/2003 - 94 - CHOISY-LE-ROI

50.5Z - Commerce de détail de carburants

Une cuve récupérant les huiles de vidange d'une station-service déborde et laisse s'échapper les produits dans une chaufferie située en sous-sol d'un immeuble voisin. Un agent des services de l'eau constate sur place que les écoulements ont lieu via des fissures dans un mur et qu'ils rejoignent un puisard où se trouve une pompe de relevage des eaux usées de l'immeuble. Ces eaux étant rejetées directement dans le réseau d'eaux pluviales puis dans la SEINE, le Syndic de l'immeuble suspend le fonctionnement de la pompe. Deux semaines plus tard, des sociétés spécialisées curent la fosse à huiles et le sous-sol de la chaufferie. L'exploitant effectue un contrôle de l'étanchéité de la cuve et un diagnostic du sol dans lequel elle est enterrée. Le Syndic de l'immeuble met en place un système d'assainissement en séparatif qui évitera que leur tout-à-l'égout ne se rejette dans le réseau pluvial.



ARIA 27182 - 26/05/2004 - 03 - MONTLUCON

52.1D - Supermarchés

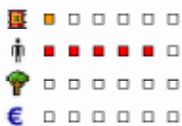
Dans la station-service en travaux d'un centre commercial, une explosion se produit dans une cuve de stockage neuve lors de son remplissage en super carburant. Le début d'incendie qui suit, est rapidement maîtrisé avec un extincteur par le chauffeur du camion citerne qui livrait le carburant. Un ouvrier est tué alors qu'il travaillait sur le trou d'homme de la capacité. L'explosion n'a pas de conséquence matérielle en dehors de la cuve et aucun bris de verre n'est observé. Les premières constatations font apparaître : des travaux de construction encore en cours, 2 entreprises extérieures travaillant sur la citerne lors du remplissage de 2 des 4 compartiments. La victime vidangeait le compartiment 3 qui avait été rempli d'eau le mois précédent. Le compartiment où s'est produit l'explosion n'avait jamais contenu de carburant, mais à la suite d'un mauvais «lignage», les événements des 4 compartiments étaient reliés entre eux. Les vapeurs d'essence du compartiment en remplissage ont migré vers le compartiment vide en travaux. La mise en service de la pompe immergée dans ce compartiment ou une action de la victime a probablement initié l'explosion. L'inspection propose au préfet un arrêté de mesures d'urgence demandant la mise en sécurité immédiate des installations (vidange, dégazage...). La reprise de l'activité est subordonnée à un avis préalable.



ARIA 27779 - 16/08/2004 - 74 - VALLEIRY

50.5Z - Commerce de détail de carburants

Dans une station-service d'autoroute, un flash a lieu le 15 août vers 17 h au début de l'approvisionnement d'un réservoir auxiliaire de GPL embarqué dans un camping-car (à motorisation diesel) provenant d'Italie alors que le remplissage n'est pas réellement commencé (début du chargement mais volume nul enregistré en cabine). Le conducteur qui effectuait la manoeuvre est hospitalisé grièvement brûlé. Le poste est mis en sécurité électrique par arrêt coup de poing et un périmètre de sécurité est mis en place. Selon les premiers éléments, la bouche de remplissage de ce réservoir annexe se situait sous la carrosserie et nécessitait de se baisser au ras du sol pour effectuer le branchement. Le flash, partant d'une grille d'aération du camping-car située au dessus de la bouche de remplissage, a brûlé le conducteur sur le haut du corps. Le véhicule est peu endommagé : traces entre l'orifice de remplissage et la grille d'aération. Le véhicule est dégagé par ses propriétaires et le poste distributeur est mis en sécurité électrique par l'arrêt coup de poing. Les secours ne détectent aucune anomalie à ce stade des faits. Le même jour vers minuit 30, les pompiers interviennent dans la station-service à la suite d'un départ de feu apparu en partie basse de l'appareil de distribution GPL. Ils mettent en évidence une petite fuite à cet endroit de l'appareil (entre vanne manuelle sur canalisation et électrovanne) et ferment la vanne d'arrivée de gaz, ce qui stoppe la fuite. La société d'autoroute décide de fermer l'aire par mesure de précaution, les installations n'ayant que très peu souffert des événements survenus. Une inspection de la DRIRE le lendemain conduit à proposer la reprise de l'exploitation de la station dans un premier temps sous certaines réserves et après permission des experts judiciaires : purge des canalisations de liaison et campagne de contrôle des teneurs en gaz (résultats dûment tracés), consignation des vannes sur le réservoir en position fermée, contrôles réguliers temporairement visant à détecter une éventuelle fuite rémanente. En fonction des éléments actuellement disponibles, le fait que les 2 événements (flash et incendie) soient liés n'est pas avéré.

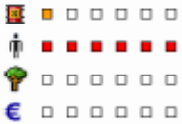


ARIA 28734 - 10/12/2004 - 18 - AUBIGNY-SUR-NERE

52.1D - Supermarchés

En début d'après-midi, une explosion dans une station de lavage de véhicules tue 2 personnes lavant leur voiture. Les secours établissent un périmètre de sécurité et la station-service d'un centre commercial située à une trentaine de mètres est temporairement fermée. D'après les premiers constats, l'explosion s'est produite dans le local technique de la station situé entre les 2 aires de lavage, le détruisant et projetant des parpaings jusqu'à 5 - 6 m. Le local qui abrite des équipements alimentés électriquement et non au gaz, est situé à proximité de 2 cuves enterrées de carburant alimentant les pompes de la station-service voisine. La station de lavage se situe d'ailleurs sur une zone anciennement occupée par cette station-service : en particulier, l'ancien îlot de distribution de carburant de cette dernière se trouvait au droit de l'actuel local technique de la station de lavage. La cuve la plus proche est à 2 m de ce dernier. Au niveau de la station-service, les premiers constats effectués ont relevé l'absence de tampons étanches permettant l'obturation des orifices de jaugage des cuves enterrées. Dans la configuration du site, ces orifices débouchent dans un regard, lui-même fermé par un tampon. Des canalisations qui n'étaient plus utilisées par la station-service mais qui auparavant desservait son ancien îlot de distribution débouchent dans ce regard. Dans la mesure où les cuves de carburant avaient été remplies 1 h avant l'accident, une des hypothèses possibles serait la remontée des vapeurs d'essence via les orifices non fermés et le regard, dans les canalisations abandonnées jusqu'au local technique. Elles ont pu s'y accumuler (local encombré et exigu) et provoquer la violente explosion constatée, sous réserve d'une liaison entre les canalisations abandonnées et le local technique. Une enquête est effectuée.

ACCIDENTS



ARIA 31803 - 17/05/1958 - 75 - PARIS

50.2Z - Entretien et réparation de véhicules automobiles

Dans un garage automobile de 4 étages abritant 2 réservoirs souterrains de carburant de 3 et 4 m³ en fosse maçonnée, une forte odeur d'essence est perçue durant le remplissage de la cuve de 4 m³. Après jaugeage, le garagiste constate qu'il manque 1 200 l d'essence dans le réservoir. Les pompiers sont alertés et mettent en place dès leur arrivée des matériels de ventilation pour aérer l'établissement. Une explosion se produit vers midi lorsque le garagiste actionne machinalement un commutateur électrique placé au bas de l'escalier donnant accès à la fosse de graissage ; le bâtiment s'effondre et le mur de façade s'abat dans la rue sur un groupe d'écoliers qui assistaient en curieux à l'intervention des secours ; 17 morts dont 3 pompiers et 7 enfants ainsi que 30 blessés externes à l'établissement sont à déplorer. Les vitres de l'immeuble de 7 étages attenant au garage sont détruites ; ses occupants et ceux d'autres locaux contigus seront évacués pendant plusieurs semaines (durée précise inconnue) pour permettre les travaux de déblaiement et de mise en sécurité des bâtis. Dans le périmètre de sécurité mis en place l'alimentation en électricité et en gaz sera également interrompue pendant une durée inconnue. Les enquêtes révéleront que la déflagration est due à l'inflammation, par l'étincelle de rupture de l'interrupteur électrique, des vapeurs d'essence présentes dans le garage à la suite de l'écoulement de carburant dans le sol. Cinq ans plus tôt, les pompes de distribution de carburant avaient été déplacées sans suppression des canalisations devenues caduques mais toujours reliées aux réservoirs. L'une d'entre elles a été sectionnée au cours de travaux d'agrandissement du garage dans le sous-sol, aménagement toujours en cours au moment de l'accident, entraînant ainsi le déversement de l'essence à l'origine des vapeurs. L'enquête révélera également que cette extension n'avait pas fait l'objet de demande des autorisations réglementaires requises. L'exploitant du garage est condamné par le tribunal correctionnel à 6 mois de prison avec sursis et 1 000 NF d'amende (soit 1 400 euros en 2006). Un responsable de la société ayant réalisé les travaux de déplacement des pompes de distribution est condamné à une amende de 500 NF (soit 700 euros en 2006). Le montant des dommages-intérêts s'élèvera à 683 000 NF (soit 965 000 euros valeur 2006). A la suite du sinistre, une modification des prescriptions réglementant les garages «de 3ème classe» (soumis à déclaration au titre de la législation des installations classées) est proposée, imposant dans les sous-sols des garages la mise en place d'un appareillage électrique de type «antidéflagrant» et interdisant les ateliers de réparations comportant l'emploi de foyers (forges, chalumeaux...).



ARIA 32293 - 27/09/2006 - 73 - CHAMBERY

52.1D - Supermarchés

Dans la station-service d'un centre commercial, une conduite d'essence sans plomb 95 est arrachée vers 10h55 lors de travaux ; environ 4 m³ de carburant s'écoulent sur le sol. Un périmètre de sécurité de 100 m est mis en place, englobant la station service, mais aussi un centre d'entretien automobile et un fast-food. Une cinquantaine de personnes est évacuée. Les pompiers déversent un tapis de mousse et récupèrent le polluant. Une mesure d'explosimétrie est réalisée pendant la durée de l'intervention ; aucun risque n'est détecté. L'exploitant se rend sur les lieux et une société spécialisée nettoie la zone. L'intervention des secours s'achève vers 14 h. Il n'y a ni cours d'eau ni égout à proximité, mais un risque de pollution des sols avec contamination en surface de la nappe phréatique est redouté.



ARIA 33414 - 14/07/2007 - 76 - SOTTEVILLE-LES-ROUEN

50.5Z - Commerce de détail de carburants

Un feu d'origine criminelle (?) se déclare vers 2 h sur une voiture garée dans une station-service située en centre ville. L'incendie se propage à des pneumatiques usagés stockés à 1 m du véhicule provoquant par effet domino l'explosion de 16 des 20 bouteilles de GPL, pleines ou vides, (capacité nominale de 6 à 13,5 kg) contenues dans un cadre grillagé sur 5 faces, adossé à un local en PVC, et également situé à 1 m du feu. Un périmètre de sécurité est mis en place et une soixantaine de riverains est évacuée par précaution dans une salle des fêtes. Les pompiers mettent en oeuvre 5 lances à débit variable pour combattre le sinistre et éloignent des flammes un second cadre de bouteilles de gaz stocké à 15 m de la voiture incendiée. Le feu est éteint vers 6 h puis les travaux de déblaiement sont effectués et une surveillance du site est mise en place. Une personne âgée incommodée par les fumées est conduite à l'hôpital pour des examens. Le site est sécurisé durant la journée avec notamment le dégazage des canalisations, la vidange des cuves de carburant (enterrées sous une dalle de béton de 25 cm d'épaisseur), et leur mise en eau. L'intervention des pompiers s'achève vers 23 h. Un agent de sécurité privé assure une surveillance du site durant le week-end. La station service et 3 appartements attenants dont celui du gérant sont détruits ; leurs occupants sont relogés dans de la famille. Des vitres de logements ont été brisées (surpression des explosions ou projections de fragments) dans un rayon de 25 m autour de la station ; des haies ont été grillées, des peintures brûlées et écaillées par le flux thermique jusqu'à 25 m de l'établissement. Des fragments métalliques ont été projetés jusqu'à une distance de l'ordre de 200 m ; le mur de façade de la station et le mur de séparation du logement mitoyen semblent avoir constitué un écran efficace contre les projections. La police effectue une enquête pour confirmer ou infirmer l'origine criminelle de l'accident et en rechercher les éventuels auteurs.



ACCIDENTS TECHNOLOGIQUES EN LIGNE

Sécurité et transparence sont deux exigences légitimes de notre société. Aussi, depuis juin 2001 le site www.aria.developpement-durable.gouv.fr du Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire propose-t-il aux professionnels et au public des enseignements tirés de l'analyse d'accidents technologiques. Les principales rubriques du site sont présentées en français et en anglais.

Sous les rubriques générales, l'internaute peut, par exemple, s'informer sur l'action de l'Etat, disposer de larges extraits de la base de données ARIA, découvrir la présentation de l'échelle européenne des accidents, prendre connaissance de l'indice relatif aux matières dangereuses relâchées pour compléter la « communication à chaud » en cas d'accident ou d'incident. La description des accidents, matière première de toute démarche de retour d'expérience, constitue une part importante des ressources du site : déroulement de l'événement, conséquences, origines, circonstances, causes avérées ou présumées, suites données et enseignements tirés.

Une centaine de fiches techniques détaillées et illustrées présente des accidents sélectionnés pour l'intérêt particulier de leurs enseignements. De nombreuses analyses par thème ou par secteur industriel sont également disponibles. La rubrique consacrée aux recommandations techniques développe différents thèmes : chimie fine, pyrotechnie, traitement de surface, silos, dépôts de pneumatiques, permis de feu, traitement des déchets, manutention, ... Une recherche multicritères permet d'accéder à l'information sur des accidents survenus en France ou à l'étranger. Le site www.aria.developpement-durable.gouv.fr s'enrichit continuellement. Actuellement, près de 32 000 accidents sont en ligne et de nouvelles analyses thématiques verront régulièrement le jour.

Les résumés des événements présentés sont disponibles sur le site :

www.aria.developpement-durable.gouv.fr

Bureau d'analyse des risques et pollutions industrielles
2 rue Antoine-Charial
69426 Lyon Cedex 03
Téléphone : 04 37 91 44 89

Service de l'environnement industriel
Direction de la prévention des pollutions et des risques
Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire
20 avenue de Ségur
75302 Paris 07 SP
Téléphone : 01 42 19 20 21

